

**M. J. M. Macdonnell (Greenwood):** Monsieur l'Orateur, je ne veux ajouter que quelques observations.

La situation me semble terriblement claire, terriblement simple et terriblement importante. Quelle est-elle? Selon moi, la situation est la suivante: le Canada et d'autres pays se sont unis avec l'espoir qu'il nous reste encore assez de temps pour acquérir assez de force pour convaincre les Russes de ne pas nous attaquer. On nous demande maintenant d'approuver une mesure en vertu de laquelle,—une analyse exacte des éléments en jeu le démontre,—nous ferons tout en notre pouvoir pour que l'Allemagne se range de notre côté au lieu de se tourner de l'autre côté. Je suppose que, si l'Allemagne était attaquée, nous serions dans l'obligation de la défendre. Nous avons des troupes en Allemagne, nous avons là une de nos propres brigades.

Ne commettons pas l'erreur de croire que les Allemands en sont venus à nous aimer. Il est évident qu'ils ne nous aiment pas. Ce qui importe, c'est de savoir si l'Allemagne de l'Ouest jugera de son intérêt d'opter pour nous ou pour l'autre côté. Nous savons que les Allemands détestent le communisme, du moins nous croyons qu'ils le détestent. Je suis convaincu cependant que ceux qui ont dû prendre les décisions,—Acheson, Eden, Schuman,—n'ont pas trouvé la chose facile. La décision a été terriblement difficile à prendre, tout l'indique. Cependant, après avoir évalué les risques, ces hommes, en qui nous avons confiance, tenant compte de toutes les circonstances, ont pris la décision que nous savons.

On nous demande maintenant d'autoriser le Gouvernement à aller de l'avant. Nous ne lui demandons pas d'agir avec précipitation mais, d'autre part, je m'oppose de toutes mes forces à l'idée que nous devrions nous tenir à l'écart afin que les pays d'Europe agissent les premiers.

Où en serions-nous, si les États-Unis avaient agi de la sorte depuis un an ou deux? Je le répète, il ne serait pas bon de dire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) de se hâter de mettre à la poste dès aujourd'hui ce protocole ou l'instrument nécessaire de ratification mais il me semble fort regrettable que les remarques formulées ici puissent servir à démontrer qu'il existe une certaine hésitation. Maintenant que nous nous sommes engagés, le temps de l'hésitation est depuis longtemps passé, à mon avis. Il serait vraiment déplorable qu'on pût se servir, comme on le ferait certes en Russie, de paroles prononcées ici pour démontrer que nous avons tergiversé et que notre population est prête à parler, mais

qu'elle n'est pas prête à agir quand vient le moment de prendre une décision. On pourrait se servir de ce fait comme d'un argument au Bundestag allemand où l'on s'oppose à la mesure que nous étudions en ce moment.

Personnellement, j'ai la plus grande admiration pour Adenauer. Je ne sais pas s'il nous aime ou s'il nous déteste, mais il est énergique et il cherche à faire ratifier la décision dont il est question ici. Il n'a pas la tâche facile. Il me semble que tout mouvement d'hésitation de notre part servira d'argument, au parlement de l'Allemagne occidentale, aux adversaires de la mesure qui ne manqueront pas d'en exagérer la portée. Ce n'est pas par chauvinisme que nous agissons; nous en avons eu assez de la guerre et nous savons ce qu'elle représente. Ce n'est pas une aventure passionnante et la prochaine guerre sera plus horrible que la dernière. Mais nous faisons de notre mieux. De grâce, ne restons pas dans l'indécision.

**M. le président suppléant:** A l'ordre! Si le ministre prend la parole maintenant, il mettra fin au débat.

**L'hon. M. Pearson:** Monsieur l'Orateur, tous les honorables députés conviendront, je pense, que le débat sur cet important sujet a été excellent et tout à fait digne de son importance. Je n'ai que quelques mots à dire pour clore cette discussion car la Chambre s'attend, je pense, que j'essaie de traiter certains des points qui ont été soulevés.

Pour commencer, monsieur l'Orateur, j'aimerais aborder une ou deux questions soulevées par l'honorable représentant de Nanaimo (M. Pearkes). Il voulait savoir quelle serait la situation de la Turquie par rapport aux garanties données par l'OTAN et la Communauté de défense européenne. Il s'inquiétait de l'emploi du mot "Europe" dans l'article du protocole qui traite de cette garantie. S'il avait poursuivi un peu la lecture de cet article, il aurait constaté que les garanties s'appliquent au territoire de tous les membres de la Communauté de défense européenne en Europe et dans toutes les régions citées dans l'article 6(1) du Traité de l'Atlantique-Nord. Le Traité de la Communauté de défense européenne prévoit également cette garantie réciproque.

En lisant l'article 6(1) du Traité de l'Atlantique-Nord, article modifié par l'admission de la Turquie et de la Grèce, il trouverait alors dans ce traité une garantie qui s'applique aussi maintenant au territoire de tous les membres en Europe, en Amérique du Nord, au départements français d'Algérie et au territoire turc. Ces mots ont été rajoutés quand la Turquie a adhéré au pacte de